

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01016

Numéro SIREN : 847 939 154

Nom ou dénomination : 1ERE AVENUE ARCHITECTEURS

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/012720

1ERE AVENUE ARCHITECTEURS

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 129 rue Servient TOUR PART DIEU 69003 LYON
RCS LYON 847 939 154

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 MARS 2023

Le deux mars deux mille vingt-trois,
A vingt heure,

Les associés de la société 1ERE AVENUE ARCHITECTEURS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à ROCHE LA MOLIERE chez Monsieur Philippe MONNERAT, sur convocation verbale faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabien DAUTRUCHE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Philippe MONNERAT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2000 actions sur les 2000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Démission de Directeurs Généraux,



- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée le rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Pierre MAJAL de démissionner de son poste de Directeur Général ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Camille MAJAL de démissionner de son poste de Directeur Général ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à vingt heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Fabien DAUTRUCHE

Président

